

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES
Nombre de membres : Afférents au Conseil : 24 En exercice : 27 Qui ont pris part à la Délibération : 27	Séance du 21 mars 2023
Date de la convocation : 06/03/2023	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu dérogatoire inhabituel de ses séances à la salle polyvalente, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.
Date d'affichage : 06/03/2023	Secrétaire : Marjory DELAVAL
	Présents : Laurent DENIS – Didier VANDAELE – Sophie WAROT – Anthony BARBIER – Douglas VERSCHEURE – Sandrine DEMAUDE – Antoine TUSO – Jérôme LEBOUCHER – Edith MERLIER – Alain MASSON – Estelle FOSSETTE – Laurent BRICHE – Annick CROQUELOIS – Ludovic COCQUEMPOT – Marjory DELAVAL – Gabin LORGNIER – Sabrina LOOTVOET - Sandrine LORIO – Monique VALENTIN – Estelle LECOFFRE – Hugues LAVOGIEZ – Patrick POTEL – Nicolas CHOCHOY – Jean-Bernard BONDUELLE
	Absents : Nathalie MAEGHT (pouvoir à Gabin LORGNIER) - Barbara BODART (pouvoir à Sandrine LORIO) – Anne GOMBERT (pouvoir à Estelle LECOFFRE)

2023/1

OBJET DE LA DELIBERATION : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du Budget Primitif doit être précédé d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les collectivités de 3 500 habitants et plus.

Après avoir présenté les orientations pour l'année 2023, Monsieur le Maire a déclaré le débat ouvert.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris acte du déroulement de ce débat, conformément à la réglementation, dont le rapport d'orientation budgétaire sera annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.
Certifié exécutoire de plein droit, conformément
la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi
du 22 Juillet 1982,

Le ou la secrétaire de séance,

Marjory DELAVAL

Le Maire,

Laurent DENIS

